

**L'Association des PEP28
Recrute**

Dans le cadre de la création des Pôles d'Appui à la Scolarité

1 Ergothérapeute (H/F)

en CDI à temps plein à partir du 1^{er} septembre 2024

Contact :

Adresser **lettre de motivation et C.V** par mail à Monsieur LECOMTE :
direction.dame.bd@pep28.asso.fr

Missions :

Missions générales du PAS :

Les pôles d'appui à la scolarité font l'objet d'une mesure issue de la conférence nationale du handicap de 2023. Lieux physiques d'accueil des familles, ils concrétisent une mise en commun de compétences et de ressources existantes pour accélérer l'accessibilité de l'école et favoriser la réponse aux besoins éducatifs particuliers des élèves.

Cette réponse dite de « premier niveau » a pour objectif de plus et mieux scolariser les élèves (accessibilité pédagogique, matériel pédagogique adapté, soutien pédagogique ou éducatif).

Le PAS est l'interlocuteur des familles et des enseignants, des directeurs d'école ou chefs d'établissement. Il s'appuie sur un binôme de professionnels : un enseignant spécialisé, coordonnateur du PAS, et un éducateur spécialisé.

Le PAS peut faire appel autant que de besoin à des compétences professionnelles spécifiques (issues de l'Éducation nationale, du secteur médico-social ou libéral).

Implanté en Eure-et-Loir en 2024-2025, au titre d'une préfiguration, le PAS sera progressivement généralisé pour conduire en 2026 à l'installation des 3000 PAS du territoire national.

Dans ce cadre spécifique, sous l'autorité hiérarchique du directeur de l'ESSMS porteur de l'équipe médico-sociale du PAS ou son représentant par délégation, l'éducateur spécialisé du PAS agit en équipe dans le contexte d'une autorité fonctionnelle confiée au coordonnateur du PAS.

Il/elle a vocation, pour servir le projet d'adaptation de l'école et sa mise en accessibilité, à analyser les demandes, à préconiser des solutions ou à intervenir lui-même in situ chaque fois que c'est nécessaire, toujours en lien avec le coordonnateur, et au besoin, en lien avec son supérieur hiérarchique direct dans le respect des process et procédures départementales définies.

Missions spécifiques de l'ergothérapeute (H/F) du PAS :

Description du poste :

- L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui peut intervenir auprès de l'équipe pédagogique pour apporter des éclairages et des conseils sur la situation d'élèves pour lesquels sont identifiés des limitations dans les activités de la vie scolaire (repas, vélo, habillage, écriture, etc.), et/ou des restrictions dans leur participation à la vie de l'école (classe, jeux, relation aux autres, etc.) quelles qu'en soit l'origine.
- L'ergothérapeute intervient et propose des conseils qui visent à faire disparaître ou à réduire les situations de difficulté subies par l'élève dans l'environnement scolaire afin de les aider à construire et à diversifier leur répertoire occupationnel dans ces domaines spécifiques. Il/elle propose d'identifier et d'analyser les obstacles et

les ressources pour rendre possibles et satisfaisantes les situations d'apprentissage et placer ou replacer l'élève en situation de réussite scolaire.

Evaluer le contexte et l'environnement scolaire :

- Il/Elle met en place une démarche d'observation des capacités de l'élève (sensorielles, motrices, cognitives, affectives et émotionnelles) afin de proposer une analyse des éléments facilitateurs et des obstacles à la performance et à l'engagement, d'affiner les aménagements proposés en classe, et si nécessaire de pouvoir conseiller la famille.

Mettre en place les aménagements :

- Il/Elle agit comme expert dans la préconisation et la mise en place de ces outils de compensation et d'adaptation de l'environnement (aménagement du matériel, outils utiles en classe, moyens de déplacement...) afin de compenser une limitation d'activité rencontrée par l'élève et de lui donner plus d'autonomie.

Participer à des actions d'information, de sensibilisation et prévention :

- Il/Elle intervient pour informer, sensibiliser les équipes pédagogiques, et mener des actions de prévention sur les thématiques qui sont directement en lien avec son domaine d'expertise : l'habilitation à l'occupation et le développement occupationnel de l'enfant (présentation et explication des difficultés des enfants, proposition d'aménagements et d'adaptations...)
- Il/Elle peut préconiser des observations ou des bilans complémentaires à la famille en fonction des éléments repérés.
- Il/Elle contribue à la rédaction du document repère facilitant la compréhension des besoins éducatifs particuliers de l'élève pour l'ensemble des acteurs de la communauté scolaire, l'élève et sa famille ("Comment m'accompagner...?")
- Il/elle apporte son aide pour soutenir le développement de compétences individuelles et collectives dans l'accompagnement de l'élève auprès de l'ensemble de la communauté éducative et pédagogique.
- Il/elle participe à l'animation de communautés de pratiques à l'échelle de la grappe du PAS et à l'échelle départementale
- Il/Elle rend compte de son activité quotidienne dans le cadre de la coordination du PAS, contribue à l'élaboration du rapport d'activité du PAS et alimente les différents tableaux de bords dédiés à la préfiguration et au suivi de la mise en place des PAS.
- Il/Elle propose des bilans des actions entreprises afin d'évaluer et d'objectiver la pertinence des réponses apportées et de leur adéquation effective avec les besoins observés.

Profil :

- DE d'Ergothérapeute
- Maîtrise de l'outil informatique demandée
- Expérience souhaitée au sein de dispositifs inclusifs
- Savoir travailler en équipe, faire preuve d'initiative, être force de proposition
- Savoir rendre-compte de son travail par la rédaction d'écrits professionnels
- Permis exigé

Conditions :

- Mobilité à l'échelle d'un groupement de PAS (grappe) correspondant au territoire géographique du DAME Borromeï Debay (véhicule de service, ordinateur, téléphone)
- Salaire soumis à la CC 66 compris entre 2100 Euros et 3500 Euros Brut selon ancienneté
- Temps plein : 35h annualisées